



FOIRE AUX QUESTIONS COMPTEURS D'EAU

SECTEUR RÉSIDENTIEL

1. Qu'est-ce qu'un compteur d'eau?

Le compteur d'eau est un appareil qui permet de mesurer en continu et de façon cumulative la consommation en eau. Il est raccordé à l'entrée de service d'un bâtiment.

2. Comment avez-vous sélectionné les résidences où seront installés les nouveaux compteurs d'eau?

L'échantillonnage a été fait de façon totalement aléatoire (à l'aide d'un logiciel fourni par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation) et réparti dans les différents secteurs desservis de la ville de Normandin.

3. Où seront installés les compteurs d'eau?

Dans la majorité des cas, les compteurs d'eau doivent être raccordés après la vanne d'arrêt intérieure de l'entrée d'eau potable.

4. Est-ce que je recevrai une facture pour l'achat et l'installation des compteurs d'eau?

Non. L'installation des compteurs d'eau pour les particuliers est complètement prise en charge par la Ville.

5. Est-ce que le nouveau lecteur aura une influence sur ma taxe d'eau?

Non. L'installation du compteur n'aura aucun effet direct sur la taxe d'eau.

6. Qui est responsable du compteur d'eau une fois installé?

Le propriétaire de l'unité résidentielle doit aviser la Ville de tout bris ou mauvais fonctionnement de l'appareil. Il doit permettre l'accessibilité pour la pose, l'entretien ou le remplacement si requis. Ces manipulations sont réalisées sans frais par la municipalité.

7. Quel est le délai à prévoir pour les travaux?

La Ville compte réaliser l'installation d'ici la fin décembre 2019.

8. Comment se fera la lecture du compteur d'eau?

À moins d'un problème majeur, la lecture du compteur se fait par transmission de données à distance. Il n'y aura pas de relevé effectué à l'intérieur des résidences pour ce projet.

9. Est-ce que les compteurs à relève électronique par télémétrie nécessitent un branchement électrique?

Non, ils fonctionnent avec une batterie.

10. Est-ce que le compteur affichera les volumes sur l'appareil, même s'il est relié à un système de télémétrie?

Oui, les volumes seront affichés sur l'appareil.

Votre question n'était pas dans la liste?

Communiquez avec nous par courriel à jfortin@ville.normandin.qc.ca ou en laissant un message sur la boîte vocale au 418 274-2004, poste 3201. Nous répondrons à votre question dès que possible.